

ANNEXE 1 A L'ARRETE PREFECTORAL n° 2014-122-004 DU 2 MAI 2014

SECTEUR « FABRICATION DU CHLORE PAR ÉLECTROLYSE DE LA SAUMURE »

Sous-Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Stockages de matières premières	17 (AE16)	Stockage et utilisation de peroxyde d'hydrogène de 35 t (compté à 100 %) pour la destruction du chlore actif au TEL (Traitement des effluents liquides).	1200-2-c 1200-2-b	-	O	D -	- A
	18 (AD15), 19 (AD14), 20 (AC13), 21 (AE15) et 22 (V17)	Stockage d'acide sulfurique à plus de 25 % en masse (55 à 98 % en masse), et d'acide chlorhydrique à plus de 20 % en masse (35 % en masse), (compté en poids réel des solutions) en une quantité de 780 t.	1611-1	-	O	A	A
Fabrication de chlore par électrolyse à membranes	25 (AB13/14, AC13)	Fabrication de chlore par le procédé « membranes », d'une capacité de 360 000 t / an, au sein de la salle 6 comportant 68 cellules et de la salle 7 comportant 6 électrolyseurs. La quantité totale de chlore susceptible d'être présente au sein des unités mettant en œuvre les deux procédés de fabrication (membranes) étant de 25 t.	1137-1	3420-a	O	AS	AS
	25 (AB14/15, AC14/15)						
Deux procédés ensemble et installations connexes	19 (AD14)	Emploi d'ammoniac comme agent de réfrigération de l'unité de séchage 5 du chlore dont la quantité est de 2 tonnes.	1136-B-b	-	O	A	A
	26 (AA13)	Emploi de produits organiques chlorés (CLM2, non inflammable, non toxique, non dangereux pour l'environnement, non utilisé pour des usages nominativement définis dans la rubrique 1175) comme navette de transfert frigorifique, en quantité mise en œuvre de 2 m ³ .	NC	-	-	-	-
	26	Installations de réfrigération fonctionnant au R22 : 1 installation fonctionnant avec une charge nominale de 5000 kg et 1 installation fonctionnant avec une charge nominale de 3000 kg	1185-2-a	-	O	DC	DC
	26	Stockage de fluides vierges, recyclés ou régénéré, visés par le règlement (CE) n°842/2006 ou visés par le règlement (CE) n°1005/2009 en compteurs de capacité unitaire supérieure à 400 l, la capacité maximale stockée étant de 5 m³	1185-3-1-a	-	O	D	D
	23 (Y16), 24 (Y16) et 25 (AB13/14, AC13, AB14/15, AC14/15)	Fabrication d'hydrogène, co-produit de l'électrolyse par les deux procédés, la quantité maximale présente dans l'installation étant de 0,2 t.	1415-2	3420-a	N	A	A
	27 (AC14)	Fabrication d'hypochlorite de sodium (de 0 à 15 % en poids), produit par la « destruction chlore », dont la quantité présente est de 415 t (compté en poids réel des solutions).	1171-1-a	3420-c	O	AS	AS
	23 (Y16), 24 (Y16), 25 (AB13) et 28 (AD15/16)	Fabrication industrielle de soude.	1630-A	3420-c	O	A	A
	19 (AD14), 29 (AE13), 30 (AE13), 31 (X16/17, W16) et 32 (AE15)	Installations de compression de 6000 kW utilisant des fluides inflammables ou toxiques (ammoniac, chlore, hydrogène).	2920	-	O	NC	A
	33 (W15)	Installation de combustion de 0,3 MW utilisant l'hydrogène.	2770-1-b	-	O	A	A
Stockage chlore liquide	34 (Z13)	Stockage de chlore limité à 400 t au total. Réservoirs utilisés pour ce stockage : - 3 réservoirs de 40 t chacun, dont : ✓ un utilisé en stockage, ✓ deux conservés en réserve. - 3 réservoirs de 100 t chacun, limités à une quantité de stockage maximale de 50 t chacun, dont : ✓ un utilisé en stockage, ✓ deux conservés en réserve, - 4 réservoirs de 300 t chacun, chacun d'eux ayant une quantité de stockage limitée à 175 t. Arrêt de l'activité de chargement / déchargement Chlore.	1138-1	-	O	AS	AS
Stockages co- produits finis	35 (V18)	Stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement, très toxiques -A-: - dont stockage et emploi d'eau chlorée dont la quantité présente est de 80t - dont le stockage et l'emploi d'hypochlorite de sodium en quantité stockée de 675t	1172-1	-	O	AS	AS
	35 (V18) et 36 (U28)	Stockage de lessives de soude (20 %, 30 %, 32 % et 50 %), co-produit de l'électrolyse, en une quantité de 27 000 t.	1630-B-1	-	O	A	A
TRG salle 4	38 (W16)	Un ensemble de 14 tours aéro-réfrigérantes dénommé "TRG salle 4" d'une puissance totale de 15000 kW	2921-1-a	-	O	E	E
TRG salle 6	39 (AE17)	Un ensemble de 3 tours aéro-réfrigérantes dénommé "TRG salle 6" d'une puissance totale de 60000 kW	2921-1-a	-	O	E	E
TRG salle 7	39 bis (AE17/AD17)	Un ensemble de 2 tours aéro-réfrigérantes dénommées "TRG salle 7" d'une puissance totale de 32600 kW	2921-1-a	-	O	E	E

SECTEUR « SEL - CHAUX »

Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
	95	Installation de compression d'air de 264 kW secourant le réseau d'air comprimé usine	NC	-	-	-	-
	96 (P18/19, N17/18, O17)	Dépôt de sel (NaCl) de 55 000 m³.	2517-b	-	N	D	D
	97 (AB8, D15)	Unité de traitement de l'eau nécessitant l'utilisation d'hypochlorite de soude (15 % en poids) dont la quantité présente est de 52 tonnes.	1172-3 1172-1	-	O	DC -	- AS
Tour aéro- réfrigérante	98 (G17)	Un ensemble de 2 tours aéro-réfrigérantes dénommé « TRG saline » d'une puissance totale de 27 000 kW.	2921-1-a	-	O	E	E

SECTEUR « SOLIDIFICATION SOUDE CAUSTIQUE »

Sous-Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Stockage matières premières	40 (I23)	Dépôt de 231 tonnes de lessive de soude de 50 % en poids en un réservoir de 150 m³	1630-B-2 1630-B-1	-	O	D -	- A
Solidification Soude caustique	41 (J22)	Emploi de sels caloporteurs (nitrite de sodium, liquide toxique et comburant), en deux réservoirs de 14 et 17 tonnes de capacité soit un total de 31 tonnes, pour le chauffage de la lessive de soude. Le volume de bains est de 17 200 litres.	1131-2-b 1131-2-a	-	O	A -	AS
			2562-1	-	N	A	A
		Installations de combustion fonctionnant au gaz naturel de 4,8 et 9,3 MW pour le chauffage des sels fondus visés ci-avant	2910-A-2 2910-A-1	-	O	DC -	- A
Conditionnement produit fini	42 (J22)	Emballage de soude caustique solide Puissance installée de 175 kW	2515-1-c 2515-1-a	-	O	D -	- A
TRG SCS	43 (H25)	Un ensemble de 3 tours aéro-réfrigérantes dénommé " TRG SCS" d'une puissance totale de 65 250 kW	2921-1-a	-	O	E	E

Classement dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, des installations réglementées par le titre 3-B de l'AP.

SECTEUR « FABRICATION CAL-EPI/EPICEROL® ET STOCKAGES ASSOCIÉS»

Sous-Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Approvisionnement et stockage et de matières premières	44 (AF21/22, AG15)	Stockage quasi-permanent de wagons de propylène au sens de la Circulaire BRTICP/2008-351/CBO du 17/07/08 relative aux règles pour le classement au titre de la nomenclature des installations classées des réservoirs mobiles quasi-permanents sur les sites : Présence de wagons de propylène en attente de dépotage en nombre inférieur ou égal à 6 (soit 270 t) au moins 6 mois par an.	1412-1	-	O	AS	AS
	45 (AL5)	Installation de stockage de gaz inflammables liquéfiés comprenant 2 réservoirs sous talus de 500 m³ chacun de propylène pour une capacité totale de 500 t,	1412-1	-	O	AS	AS
	46 (AK5)	Installation de déchargement de gaz inflammables liquéfiés comprenant une installation de déchargement pour 2 citernes ferroviaires répartie comme suit : - Un poste (P1) de déchargement de Propylène - Un poste (P2) de déchargement de Propylène	1414-2	-	O	A	A
	46 (AK5)	Une unité de compression de 30 kW pour le déchargement de propylène.	NC 2920	-	O	NC -	- A
Fabrication du Chlorure d'Allyle	47 (V12)	Fabrication de Chlorure d'Allyle, liquide inflammable de 1 ^{ère} catégorie (B, coefficient 1) La quantité totale de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficient 1) susceptible d'être présente dans l'installation étant de 90 t	1431	3410-f	O	A	A
Fabrication des nématocides	47 (V12)	Fabrication des nématocides, liquides toxiques, inflammables et dangereux pour l'environnement. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant de 45 tonnes.	1130-2 1130-1	3410-f	O	A -	- AS
Stockage INTER	48 (T12)	Stockage de liquides inflammables : ✓ Stockage « INTER » du TCPa (liquide inflammable de 2^{ème} catégorie (C)) : réservoir T014 1x120 m³ + réservoir T010 (pur) 1x100 m³ + réservoir T021 (pur) 1x50 m³ au maximum (soit 54 m³ éq) ✓ Stockage « INTER » du CAL (liquide inflammable de 1^{ère} catégorie (B)) : réservoirs G001, G004, B008, et F010 soit 4x100 m³ au maximum (soit 400 m³ éq) ✓ Stockage « INTER » du DCPa (liquide inflammable de 1^{ère} catégorie (B)) : réservoir R025 1x100 m³ au maximum (soit 100 m³ éq) Soit un total maximum de 554 m³ de capacité équivalente.	1432-2-a 1432-1	-	O	A -	- AS
	48 (T12)	Stockage de liquides toxiques : ✓ Stockage « INTER » de l'EPI <u>pure</u> : réservoirs F011, F012, F013, F010, soit 4x100 m³ au maximum (soit (densité de l'EPI = 1,18 t / m³) 472 tonnes au maximum) ✓ Stockage « INTER » de l'EPI <u>brute</u> : réservoir L014 et F010 soit 2x100 m³ au maximum (soit 236 tonnes au maximum) ✓ Stockage « INTER » des nématocides (« NEMA ») bruts et purs : réservoir T014 1x120 m³ + réservoirs R009 et R005 2x100 m³ au maximum (soit (densité du DCPe = 1.22 t / m³) 391 tonnes au maximum) Soit un total maximum de 1099 t .	1131-2-a	-	O	AS	AS
Stockage 4x300	49 (AD11)	Stockage de liquides inflammables : ✓ Stockage « 4x300 » du CAL (liquide inflammable de 1^{ère} catégorie (B)) : réservoirs G007, G008, F015 (*) soit 3x300 m³ au maximum soit 900 m³ équivalent. Soit un total maximum de 900 m³ de capacité équivalente. <i>* : le réservoir F015 peut être utilisé pour le stockage de l'EPI ou du CAL (cf. ligne ci-dessous).</i>	1432-2-a 1432-1	-	O	A -	- AS
		Stockage de liquides toxiques : ✓ Stockage « 4x300 » de l'EPI <u>pure</u> : réservoirs F015 (*), F014 soit 2x300 m³ au maximum (soit (densité de l'EPI = 1,18 t / m³) 708 tonnes au maximum). Soit un total maximum de 708 t . <i>* : le réservoir F015 peut être utilisé pour le stockage de l'EPI ou du CAL (cf. ligne ci-dessus)</i>	1131-2-a	-	O	AS	AS
Fabrication de Dichloropropanol (DCPol)	47 (V12) 50 (U13)	Toxiques (fabrication industrielle de substances et préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion des substances et préparations visées explicitement ou par famille par d'autres rubriques de la nomenclature : - Fabrication de DCPol à partir de Chlorure d'Allyle (« Voie CAL ») - Fabrication de DCPol à partir de glycérine (Voie « Epicerol®») La quantité totale de DCPol susceptible d'être présente au sein de l'installation étant de 180 t.	1130-2 1130-1	3410-f	O	A -	- AS
Fabrication d'EPI	51 (T13)	Fabrication d'EPI à partir de DCPol La quantité totale d'EPI susceptible d'être présente au sein de l'installation étant de : 50 t	1130-2 1130-1	3410-f	O	A -	- AS
Fabrication du Trichloropropane	51 (T13)	Fabrication (co-produit) de Trichloropropane , liquide inflammable de 2 ^{ème} catégorie (C).	1431	3410-f	O	A	A
Installations connexes aux fabrication	52 (V11)	Installation de chargement (camions, wagons et fûts) de CAL, d'EPI et de TCPa, liée au stockage INTER, ce dernier étant soumis à autorisation	1434-2	-	O	A	A
	53 (U12, V13)	Stockage d'oxyde de propylène pour son emploi en stabilisation du CAL. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 500 kg mais inférieure à 5 tonnes (4 tonnes).	1419-B-3	-	N	D	D
	47 (V12)	Fabrication de HCl (co-produit de la synthèse du CAL) à une concentration de 33 %.	1610	3420-b	O	A	A
	47 (V12)	Chauffage par fluide caloporteur (1,2,3-trichloropropane, corps organique combustible), la température d'utilisation étant inférieure au point éclair du 1,2,3-TCPa, dont la quantité présente est de 3 000 l.	2915-2	-	N	D	D
	47 (V12)	Installations de compression de la maille CAL-EPI comprimant et utilisant un fluide inflammable (propylène) et d'une puissance de 900 kW (2 compresseurs de 450 kW chacun).	NC 2920	-	O	NC -	- A
	51 (T13)	Re-compression mécanique de la vapeur des colonnes de déshydrochloration des DCPols (secteur EPI), la puissance absorbée étant de 850 kW	NC	-	-	-	-
	157 (F26/27/28)	Stockage quasi-permanent de wagons de TCPa au sens de la Circulaire BRTICP/2008-351/CBO du 17/07/08 relative aux règles pour le classement au titre de la nomenclature des installations classées des réservoirs mobiles quasi-permanents sur les sites : Présence de wagons de TCPa en attente de dépotage en nombre inférieur ou égal à 3 (soit 186 t) au moins 6 mois par an.	1432-2b 1432-1	-	O	D -	- AS

SECTEUR « CERA : FEX, FAE, POLYOLS ET STOCKAGES ASSOCIÉS»

Sous-Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Approvision- nement et stockage de matières premières	54 (T19)	Stockage quasi-permanent de wagons de brome au sens de la Circulaire BRTICP/2008-351/CBO du 17/07/08 relative aux règles pour le classement au titre de la nomenclature des installations classées des réservoirs mobiles quasi-permanents sur les sites : Présence de wagons de brome en attente de dépotage en nombre inférieur ou égal à 2, soit 4 citernes (soit 92 t) au moins 6 mois par an.	1111-2-a	-	O	AS	AS
FEX	55 (S16/17)	Fabrication industrielle de MCG, liquide toxique, la quantité totale de MCG susceptible d'être présente au sein de l'installation étant 25 t.	1130-2	3410-f	O	A	AS
		Emploi d'EPI, liquide toxique, pour la fabrication de la MCG, la quantité présente dans l'unité étant de 3,6 t.	1131-2-c 1131-2-a	-	O	D -	- AS
		Installation d'emballage de MCG en fûts et conteneurs.	NC	-			
	55 ((S16/17)	Fabrication de l'éther diisoamylique (EDIA) nécessitant l'utilisation d'alcool isoamylique (AIA), liquide inflammable de 1 ^{ère} catégorie (B), la quantité équivalente présente dans l'installation étant de 20 t.	1431 1433-B-a	3410-b	O O	A A	A A
		Installation d'enfûtage de liquide inflammable de 1 ^{ère} catégorie (B), dont l'éther diisoamylique (6,4 m³/h).	1434-1-b 1434-1-a	-	O	DC -	- A
	55 (S16/17)	Fabrication du TMA, nécessitant l'utilisation de liquide inflammable (de nature confidentielle, codés MAT1, MAT3 et MAT4) de 1 ^{ère} catégorie (B), la quantité équivalente présente dans l'installation étant de 8,4 t.	1431 1433-B-b 1433-B-a	3410-b	O O	A DC -	A - A
	56 (T16/17)	Installation de réfrigération de 75 kW contenant 400 kg d'ammoniac (QUIRI).	NC 2920	-	O	NC -	- A
			1136-B-c 1136-B-b	-	O	DC -	- A
Stockages associés à la fabrication des polyols	57 (V16)	Stockage de brome, liquide très toxique, de 93 t au sein des 2 maisons à Brome, dans les réservoirs D001, D002 et D003 de volumes utiles respectifs 16, 8 et 8 m³.	1111-2-a	-	O	AS	AS
	58 (X14)	Stockage de butyne-diol, solide toxique, de 170 t.	1131-1-b	-	O	A	A
	59 (U16)	Stockage et utilisation de peroxyde d'hydrogène, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant de 17.5 t.	1200-2-c 1200-2-b	-	O	D -	- A
Fabrication polyols	60 (V15)	Fabrication de 12 000 t / an de polyols nécessitant l'emploi de produits classés toxiques dont la quantité présente dans l'installation est de 5,5 t pour l'EPI et de 15 t pour le méthanol.	1174 1131-2-b 1131-2-a	3410-f	O O	A A -	A - AS
		Emploi de brome, la quantité présente étant de 4 t.	1111-2-b 1111-2-a	-	O	A -	- AS
		Emploi de liquide organohalogéné (chlorure de méthylène (CLM2) utilisé pour favoriser la séparation des phases aqueuse et organique après étape d'époxydation), la quantité étant de 13 550 L.	1175-1	-	O	A	A
Conditionnemen t polyols	61 (U15)	Installation d'emballage de polyols, la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant de 3 m³.	NC	-	-	-	-
Fabrication catalyseur d'oxychloration	58 (X14)	Emploi de solide toxique (chlorure de cuivre anhydre), la quantité présente étant de 5 t.	1131-1-c 1131-1-b	-	O	D -	- A
		Fabrication de catalyseur d'oxychloration (alumine imprégnée de sels métalliques)	NC	3420-e	-	-	-
Stockages CERA	62 (U16)	Stockage dénommé « 100 M³-FEX » de : ✓ un stockage de 800 m³ de LI de la 1 ^{ère} catégorie (B), ✓ un stockage de liquide toxique de 120 t (Epichlorhydrine).	1432-2-a 1432-1-a 1131-2-b 1131-2-a	-	O O	A - A -	- AS - AS
			1131-2-b 1131-2-a		O	A -	- AS
			1131-2-b 1131-2-a		O	A -	- AS
			1131-2-b 1131-2-a		O	A -	- AS
	63 (T17)	Stockage dénommé « Nord FAE » de 144 t (100 m³) de liquide toxique (Monochlorhydrine du glycérol).	1131-2-b 1131-2-a	-	O	A -	- AS
	64 (T16)	Stockage dénommé « 10 M³-FEX » composé de : ✓ un stockage de liquide inflammable de la 1 ^{ère} catégorie (B) (alcool isoamylique) de 40 m³, ✓ un stockage de produit toxique (méthanol) de 45 t.	1432-2-b 1432-1-a 1131-2-b 1131-2-a	-	O O	DC - A -	- AS - AS
			1131-2-b 1131-2-a		O	A -	- AS
			1131-2-b 1131-2-a		O	A -	- AS
			1131-2-b 1131-2-a		O	A -	- AS
	65 (T15)	Stockage dénommé « Parc à fûts du FEX » comprenant :		-			
		✓ un stockage de liquide toxique (*) de 130 t ;	1131-2-b	-	O	A -	
		✓ un stockage de LI (*) de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories (B et C) de 540 m³ (≤ 540 t) ;	1432-2-a 1432-1-a	-	O	A -	
		✓ un stockage et utilisation d'un catalyseur de nature confidentielle, en quantité de 12 t.	1200-2-c 1200-2-b	-	O	D	
		La capacité totale du stockage ne pouvant dépasser 540 m³. *: Les substances stockées sont extrêmement nombreuses du fait du caractère expérimental des activités pratiquées. C'est la raison pour laquelle elles ne sont pas listées nominativement mais uniquement par catégorie de danger.		-			
	66 (T18)	Stockage dénommé « Parc à fûts du FAE » comprenant :		-			
		✓ un stockage de 20 t de produits dangereux pour l'environnement (*),	1172-3 1172-1	-	O	DC -	- AS
		✓ un stockage de 52 m³ de LI de 1ère catégorie (B)(*),	1432-2-b 1432-2-a	-	O	DC -	- AS
		✓ un stockage de 1,4 t de gaz liquéfiés inflammables (VCM et VF2),	1412	-	O	NC	-
		✓ un stockage de 2,5 t de produits réactifs utilisés au laboratoire (*).	1810-3	-	O	D	D
		*: Les substances stockées sont extrêmement nombreuses. C'est la raison pour laquelle elles ne sont pas listées nominativement mais uniquement par catégorie de danger.		-			

SECTEUR « PYROLYSE DES C3 ET STOCKAGES ASSOCIÉS»

Sous-Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Stockages des matières premières	67 (AD7)	Stockage quasi-permanent de wagons de CLM4 au sens de la Circulaire BRTICP/2008-351/CBO du 17/07/08 relative aux règles pour le classement au titre de la nomenclature des installations classées des réservoirs mobiles quasi-permanents sur les sites : Présence de wagons de CLM4 en attente de dépotage en nombre inférieur ou égal à 1 (soit 64 t) au moins 6 mois par an.	1131-2-b 1131-2-a	-	O	A -	- AS
	68 (AC9)	Stockage « Nord-C3 » : Stockage de mélanges de liquides toxiques et/ou inflammables de la 1 ^{ère} catégorie (B) (mélanges contenant du DCPe, DCPa, MCPe), dans des réservoirs dont la quantité présente totale est de 780 t. Installation de chargement / déchargement du stockage de liquides inflammables d'un débit de 60 m³ / h.	1131-2-a 1432-2-a 1432-1-a 1434-2	-	O O O	AS A - A	AS - AS A
	69 (AB11)	Stockage « Nord-TRI » : Stockage de perchloréthylène (PER), liquide dangereux pour l'environnement-B, la quantité maximale présente dans l'installation étant de 675 t.	1173-1	-	O	AS	AS
Pyrolyse des C3 (dite aussi « Fabrication TETRA-PER »)	70 (AC10)	Production (par pyrolyse de composés organochlorés majoritairement à trois atomes de carbone) maximale mixte CLM4 + PER limitée à 130 t / j, fabrication de CLM4 limitée à 70 t / jour au maximum : ➤ Fabrication de PER (perchloroéthylène), produit dangereux pour l'environnement -B-, toxiques pour les organismes aquatiques. La quantité présente dans l'installation étant de 250 t, ➤ Fabrication de produits chlorés toxiques, la quantité présente dans l'installation étant de 400 t réparties comme suit : - o CLM4 (tétrachlorure de carbone) : 150 t, - o HCBu/HCBz (hexachlorobutadiène/hexachlorobenzène) : 70 t, - o Mélange avec d'autres produits organiques chlorés : 180 t.	1171-2-b 1130-1	3410-f	O O	A AS	A AS
		Production d'acide chlorhydrique (co-produit de la pyrolyse des C3) de 100 tonnes / jour.	1610		O	A	A
		Utilisation de produits pour les fabrications de PER et CLM4 : ✓ co-produits allyliques en quantité présente de 290 t, ✓ chlore en quantité de 7,5 t, ✓ chlorure d'hydrogène anhydre en quantité présente de 2 t, ✓ produits chlorés, liquides inflammables de 1^{ère} catégorie (B) (chloropropanes, et chloropropènes), la quantité présente dans l'installation étant au maximum de 2,5 tonnes.	1131-2-a 1138-2 1138-1 1141-2 1141-1 1433-B-b 1433-B-A	-	O O O O O	AS A - A - DC -	AS - AS - AS - A
Installations connexes à la pyrolyse des C3 et compression CIH	71 (AC10), 72 (Z12) et 73 (Z12)	Utilisation de l'ammoniac comme agent réfrigérant dont la quantité mise en œuvre est de 13 t.	1136-B-b	-	O	A	A
	70 (AC10)	Utilisation de liquides organohalogénés toxiques dans la fabrication du PER et dans la navette de réfrigération (CLM2) dont la quantité totale mise en œuvre est de 25 m³.	1131-2-b 1131-2-a	-	O	A -	- AS
	71 (AC10), 72 (Z12) et 73 (Z12)	Installation de réfrigération utilisant un fluide toxique (ammoniac) dont la puissance totale est de 1150 kW composée de 3 unités, respectivement de 220, 450 et 480 kW, la quantité totale d'ammoniac étant de 2,8 t.	NC 2920 1136-B-b	-	O	- A A	- A A
OHT POC	80	Incinérateur de déchets liquides organiques chlorés / oxydateur d'effluents gazeux contenant des produits organiques chlorés (OHT POC) d'une capacité nominale de 3,5 t/h, à concurrence au maximum de : - 1 t/h d'effluents gazeux issus d'unités de fabrication de la plate-forme, - 3 t/h (20 000 t / an) de déchets liquides d'un pouvoir calorifique moyen de référence de 11 400 kJ/kg correspondant à une puissance thermique de 9,5 MW). Associé à un stockage de liquides inflammables et/ou toxiques : Réservoirs de stockage d'une quantité de 255 m³ (350 t) contenant des dérivés de liquides toxiques et/ou inflammables.	3520-b	2770-1-a	O	AS	AS
Stockages de produits finis ou intermédiaires	74 (AC11/12)	Stockage « Ouest-TRI » : Stockage de mélanges de produits organochlorés toxiques ou inflammables en provenance d'autres fabrications dans la plate-forme, et à destination de la pyrolyse des C3 ou de l'OHT POC, en réservoirs pour un total de 3 600 m³ se décomposant en : ✓ un stockage de mélanges organochlorés toxiques et inflammables de 1^{ère} catégorie (B) de 3 000 m³ (2100 t), ✓ un stockage d'un volume équivalent de 491 m³ de mélanges organochlorés de 1^{ère} et de 2^{ème} catégories (B et C), soit 600 t ».	1131-2-a 1432-2-a 1432-1-a	-	O O	AS A -	AS - AS
	75 (AC12) et 76 (AC8)	2 installations de chargement et / ou déchargement de véhicules citernes routières ou ferroviaires d'un débit de 60 m³ / h desservant les stockages Ouest TRI/stockage associé à l'OHT et Nord C3.	1434-2	-	O	A	A
	77 (Z10) et 78 (Y11)	Stockage d'acide chlorhydrique en solution aqueuse d'environ 1360 t.	1611-1	-	O	A	A
	79 (W11)	Stockage d'ammoniac de 7,3 t composé d'un réservoir de 2,2 t et de conteneurs	1136-A-1-b	-	O	A	A

SECTEUR « FABRICATION DES CHLOROMÉTHANES »

Sous-Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Fabrication de chlorométhanés (CLM)	81 (AE10)	Fabrication de chlorométhanés (CLM2 et CLM3), produits organiques halogénés, de 180 t / j dont la quantité présente dans l'installation est de 450 t.	1174	3410-f	O	A	A
		✓ Co-fabrication de liquide toxique (CLM4), la quantité présente étant de 35 t,	1130-2 1130-1	3410-f	O	A -	- AS
		✓ Co-fabrication de gaz liquéfié inflammable (CLM1), la quantité présente étant de 15 t,	1410-2 1410-1	3410-f	O	A -	- AS
		✓ Emploi de chlore, dont la quantité est de 0,3 t,	1138-3 1138-1	-	O	A -	- AS
		✓ Gaz chlorhydrique anhydre dont la quantité présente est de 25 t en récipients de capacité > 37 kg.	1141-2 1141-1	3420-a	O	A -	- AS
Installations connexes	81 (AE10)	Emploi de liquide toxique (hexachlorobutadiène, HCBu) comme fluide caloporteur, la quantité présente étant de 40 t.	1131-2-b 1131-2-a	-	O	A -	- AS
	82 (AF11)	Stockage de liquides inflammables (stabilisants) : amylène (liquide inflammable de 1 ^{ère} catégorie (B)) et éthanol (1 ^{ère} catégorie (B)), la quantité équivalente présente étant 40 m ³ .	1432-2-b 1432-1	-	O	DC -	- AS
	81 (AE10)	Installation de compression utilisant un fluide inflammable et toxique (mélange process de méthane recyclé contenant du CLM1 et du CIH) d'une puissance de 520 kW.	NC 2920	-	O	- A	- A
	81 (AE10)	Installation de compression utilisant un fluide non inflammable et non toxique (R22) d'une puissance totale de 2 500 kW.	NC	-	O	A	A
	81	Installation de réfrigération fonctionnant au R22 avec une charge nominale de 13550 kg	1185-2-a	-	O	DC	DC
	81	Stockage de fluides vierges, recyclés ou régénéré, visés par le règlement (CE) n°842/2006 ou visés par le règlement (CE) n°1005/20 09 en conteneurs de capacité unitaire supérieure à 400 l, la capacité maximale stockée étant de 6 m ³	1185-3-1-a	-	O	D	D
	81 (AE10) et 82 (AF11)	Utilisation de liquide organique chloré (CLM2, non inflammable, non toxique, non dangereux pour l'environnement, non utilisé pour des usages nominativement définis dans la rubrique 1175) comme navette de transport frigorifique dont la quantité mise en œuvre est de 115 m ³ .	NC	-			

SECTEUR « STOCKAGES DE LIQUIDES ININFLAMMABLES EST ET OUEST (LOGISTIQUE)»

Sous-Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Stockage de liquides ininflammables Ouest et enfûtage	83 (Y10)	Stockage de tétrachlorure de carbone (CLM4), liquide toxique, en quantité de 2 400 t : ➤ 1295 t en réservoirs (réservoirs F040, F041, F042 et F043), ➤ 125 t en fûts.	1131-2-a	-	O	AS	AS
	84 (X12)	Stockage et utilisation de stabilisants toxiques (méthanol) en quantité de 5 t.	1131-2-c 1131-2-a	-	O	D -	- AS
	84 (X12)	Stockage de produits stabilisants (diisobutylène, thymol) ou mis en œuvre en quantité de 25 t.	1172-3 1172-1	-	O	DC -	- AS
	85 (X11)	Stockage de 30 m ³ de stabilisants, liquides inflammables de la 1 ^{ère} catégorie (B) (amylène, acétate d'éthyle, époxy butane, isopropylglycidyléther, diisopropylamine, diluant 585, diisobutylène, méthanol, n-butanol, hexaméthylène tétramine, kérosène) ou de la 2 ^{ème} catégorie (C) (n-méthyl-2-pyrrolidone).	1432-2-b 1432-1-a	-	O	DC -	- AS
	86 (W11)	Station d'enfûtage de liquides inflammables (365 mfc et PER stabilisé), d'un débit de 4 m ³ / h.	1434-1-b 1434-1-a	-	O	DC -	- A
	86 (W11)	Remplissage des produits finis (chlorofluorocarbure, ...) dans des capacités de 200 l, la quantité de produit susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 800 l.	1185-1-a		O	A	A
Stockage de liquides ininflammables Est	87 (X11)	Stockage de liquides dangereux pour l'environnement-B, la quantité maximale présente dans l'installation étant 3160 t : ➤ Perchloroéthylène (PER) en quantité de 2300 t (réservoirs K001, K002, K003, K007 , K011), ➤ Pentachlorobutane (PCBa) en quantité maximale de 860 t (réservoir M041).	1173-1	-	O	AS	AS
		Stockage de tétrachlorure de carbone (CLM4), liquide toxique, en quantité de 500 t (réservoir K007).	1131-2-a	-	O	AS	AS

SECTEUR « GÉNÉRATEURS ET INSTALLATIONS CONNEXES »

Sous-Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Stockages de combustibles (fioul et charbon)	88 (H15)	Dépôt de charbon de 22 540 t composé : ✓ d'un dépôt principal de 22 000 t, ✓ d'un dépôt intermédiaire de 540 t.	1520-1	-	N	A	A
Générateurs	91 (F22)	2 générateurs de vapeur de puissance totale 182 MW (GNA fonctionnent au gaz naturel ou à l'hydrogène, de puissance 87 MW – GNB fonctionnant au gaz naturel, à l'hydrogène ou au fioul, de puissance 95 MW).	2910-B	3110	O	A	A
		2 générateurs de vapeur de puissance totale 232 MW (GND fonctionnant au gaz naturel, de puissance 98 MW – GNF fonctionnant au gaz naturel et au charbon, de puissance 134 MW).	2910-A-1	3110	O	A	A
Co-générateurs	156	Installation de combustion d'une puissance totale de 328 MWth composée de 2 lignes de cogénération indépendantes, constituées chacune des équipements suivants : - turbine à combustion au gaz naturel d'une puissance de 116 MWth - chaudière de récupération avec post-combustion au gaz naturel et/ou hydrogène d'une puissance de 48 MWth	2910-B	3110	O	A	A
Installations connexes aux générateurs	92 (G22)	Emploi d'ammoniac en quantité de 0,7 t.	1136-B-c 1136-B-b	-	O	DC -	- A
	91 (F22)	Installation de broyage de charbon de 750 kW connexe au GNF.	2515-1-a	-	O	A	A
	93 (E17)	Installation de compression utilisant des produits inflammables (méthane) d'une puissance de 235 kW.	NC 2920	-	- O	NC -	- A
	91 (F22)	Installation de compression d'air de 160 kW secourant le réseau d'air comprimé usine.	NC	-	-	-	-
	94 (hors périmètre plan)	Installation interne de stockage des cendres et mâchefers, déchets non dangereux issus du fonctionnement du GN F.	2760-2	3540	N	A	A

SECTEUR « COMMUNS »

Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Communs	99 (E19)	Magasin « Cour gauche » du Laboratoire utilisant des liquides inflammables d'une capacité équivalente de 24 m³ comprenant des liquides extrêmement inflammables (A) (2 m³) (diéthyléther) et des liquides inflammables de 1ère catégorie (B) (4 m³) (acétone, éthanol, méthanol, THF, hexane, diisopropyléther isopropanol, MEK).	1432-2-b 1432-1-a	-		DC -	- AS
	100 (D26)	Garage d'une surface de 370 m² (hors zones de stationnement des véhicules).	2930	-		NC	
	101 (divers)	Substances radioactives sous forme de sources scellées, dont le rapport total Q est de 1222.10⁴. Détail des sources donné dans l'annexe du titre 3-A-3 du présent arrêté.	1715-1	-	N	A	A
	102 (K28)	- Stockages dans magasin général existant : • de liquides très toxiques, inflammables ou non, d'une capacité de 2 t • des liquides toxiques, inflammables ou non, d'une capacité de 6 t.	1111-2-b 1111-2-a 1131-2-c 1131-2-a	-		A - D -	- AS - AS
	102	Stockage de fluides vierges, recyclés ou régénéré, visés par le règlement (CE) n°842/2006 ou visés par le règlement (CE) n°1005/2009 en conteneurs de capacité unitaire supérieure à 400 l, la capacité maximale stockée étant de 20 m³	1185-3-1-a	-	O	D	D
	103 (F20)	Dépôt de carburants d'une capacité équivalente d'un total de 31 m³ composé : ✓ d'essence (liquide inflammable de 1 ^{ère} catégorie (B)) de 25 m³ ✓ de fiouls légers et gasoil (liquides inflammables de 2 ^{ème} catégorie (C)) de 30 m³.	1432-2-b 1432-1-a	-		DC -	- AS
		Station service: Le volume annuel de carburant (liquides inflammables visés à la rubrique 1430 de la catégorie de référence (coefficient 1)) distribué étant supérieur à 100 m³ mais inférieur ou égal à 3 500 m³ (105 m³ eq)	1435-3	-	N	DC	DC
	104 (Q1)	Installation interne de stockage de déchets minéraux non évolutifs (déchets inertes)	NC	-		NC	
	105 (divers)	4 bassins de décantation A, B, C, D des effluents ayant transité par l'égout chimique.	NC	-		NC	
	106 (hors périmètre plan)	Stockage de la phase décantée, mélange toxique de produits organiques chlorés, la quantité susceptible d'être présente dans l'installation (constituée d'un réservoir mobile en double enveloppe et de deux réservoirs fixes, l'un en double enveloppe et l'autre sur rétention) étant de 35 tonnes.	1131-2-b	-		A	AS

SECTEUR « FABRICATION 1,2-DCEA (1,2-DICHLOROÉTHANE), FABRICATION CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (VCM) ET STOCKAGES ASSOCIÉS »

Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubriqu e « collec tive » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Fabrication DCEa	107 (Y22)	Unité de fabrication du 1,2-DCEa, liquide inflammable de 1 ^{ère} catégorie (B), par les procédés « chloration » (chlorateur C181) et « oxychloration » (oxychlorateurs X181 / 2, X181 / 3 et X181 / 4).	1431	3410-f	O	A	A
	108 (Y24)	Utilisation de CIH anhydre dont la quantité maximum présente dans l'installation est de 150 t.	1141-2 1141-1	-	O	A -	A AS
	107 (Y22)	Emploi de chlore, la quantité présente étant de 140 kg.	1138-4-b 1138-1	-	O	A -	- AS
		Emploi de 125 tonnes de lessive de soude caustique.	1630-B-2 1630-B-1	-	O	D -	- A
	108 (Y24)	Utilisation d'un fluide caloporteur (DOWTHERM) de 70 m³ dans la navette de chauffage (OXY 3).	2915-1-a	-	N	A	A
		Emploi de liquide organique (DOWTHERM), dangereux pour l'environnement, la quantité présente étant 60 t.	1172-3 1172-1	-	O	DC -	- AS
Fabrication VCM	109 (AA24)	Unité de fabrication de VCM, gaz inflammable, la quantité présente dans l'installation étant de 140 tonnes.	1410-1	3410-f	O	AS	AS
		Emploi de 1,2-DCEa pour assurer la fabrication du VCM dont la quantité maximale mise en œuvre au sein des fours de pyrolyse est de 725 tonnes.	1433-B-a	-	O	A	A
		3 fours (P181-1, P181-2 et P181-3) de pyrolyse du 1,2-DCEa dont la puissance totale est de 24 MW.	2910-A-1	-	O	A	A
Installation de compression commune aux deux procédés	110 (Z23)	Unité de compression (de Propylène, fluide non inflammable ni toxique) d'une puissance absorbée de 2 275 kW.	2920	-	O	NC	A
Stockages associés	111 (Z26)	Stockage de VCM, à l'état liquéfié, en réservoirs manufacturés de capacité totale 4650 t (5 550 m³ : 3 sphères M12 de capacité unitaire égale à 350 m³, 3 sphères M11 de capacité unitaire égale à 1500 m³).	1412-1	-	O	AS	AS
	112 (AE21)	Installation de chargement-déchargement de VCM à l'état liquéfié (Poste fer)	1414-2	-	O	A	A
	113 (Y26, W28)	Stockage de 1,2-DCEa, liquide inflammable de 1 ^{ère} catégorie (B), de 19 650 t (16 900 m³) se décomposant en : - stockage Sud de 4 x 1 000 m³ (capacités unitaires 4 x 1250 t) (4 réservoirs E12 de 1,2-DCEa sec non épuré) - Stockage Sud de 2 x 4 500 m³ (capacités unitaires 2 x 5 000 t) (2 réservoirs E112 de 1,2-DCEa sec non épuré) - stockage Nord-Est : - 3 x 1 000 m³ (capacités unitaires 3 x 1250 t) (3 réservoirs P12 de 1,2-DCEa sec épuré) - 7 x 100 m³ et 2 x 100 m³ (capacités unitaires 9 x 100 t) (1 réservoir R12 et trois réservoirs M13 de stockage des légers de l'épuration du 1,2-DCEa, trois réservoirs R11 de stockage des produits lourds de l'épuration du 1,2-DCEa). Remarque : ces mélanges sont caractérisés par un point éclair les classant en produits inflammables mais ces produits n'entretiennent pas la combustion).	1432-1-c	-	O	AS	AS
	115 (W28)	Une aire de transfert composée de 2 postes de chargement / déchargement mixtes fer et route desservant les différents réservoirs constituant le stockage de 1,2-DCEa, stockage soumis à autorisation, d'un débit de transfert unitaire équivalent de 150 m³ / h.	1434-2	-	O	A	A
	116 (Y21)	Stockage de chlorure d'hydrogène liquéfié, la quantité présente étant : 100 t (deux réservoirs T115)	1141-2	-	O	A -	A AS
			1141-1				
TRG DCE	117 (Y28)	Un ensemble de 4 tours aéro-réfrigérantes dénommé "TRG DCE" d'une puissance totale de 70 000 kW	2921-1-a	-	O	E	E
UTEG DCE	118 (X23)	Oxydateur haute Température d'effluents gazeux [UTEG (Unité de traitement des effluents gazeux) d'une puissance de 2,7 MW.] (en provenance des unités de production du 1,2-DCEa, du VCM, du PVC, du VDC du PVDC et de l'unité IXOL), d'une capacité de traitement de COV exprimée en carbone total de 850 t / an, avec un nominal exprimé en COV totaux égal à 3000 kg/h, et un maximum horaire exprimé en COV totaux égal à 3500 kg/h.	NC	-	-	-	-

SECTEUR « FABRICATION PVC ET STOCKAGES ASSOCIÉS »

Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collec tive » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Fabrication PVC et stockages associés	119 (R25) 120 (P27)	Unité de fabrication de PVC se composant de 2 ateliers. ➤ Par le procédé « <i>émulsion</i> » à hauteur de 75 000 tonnes / an dans le chantier dit « P57 » ➤ Par le procédé « <i>suspension</i> » à hauteur de 235 000 tonnes / an dans le chantier dit « P79 », comprenant 3 autoclaves : 2 AC de 120 m³, et 1 AC de 140 m³ Soit une capacité totale de production de 310 000 tonnes / an . Capacité nominale de fabrication de 900 t / jour pouvant être portée à un maximum de 1 000 tonnes / jour.	2660	3410-h	O	A	A
	121 (O29)	Emploi de produits dangereux pour l'environnement et très toxiques pour le milieu aquatique, la quantité présente étant de 52 tonnes dont : ✓ 38.5 tonnes d'ammoniaque en concentration inférieure à 35 %	1172-3 1172-1	-	O	DC -	- AS
	122 (N25)	Emploi et stockage de X16, produit liquide très toxique, la quantité présente étant de 20 tonnes	1111-2-a	-	O	AS	AS
	119 (R25)	Emploi et stockage de produits comburants (persulfate d'ammonium), la quantité présente étant de 12 tonnes	1200-2-c 1200-2-b	-	O	D -	- A
	123 (N26)	Fabrication de peroxyde organique (X17) de groupe de risque Gr2, la quantité présente étant de 250 kg	1211-2	3410-b	N	A	A
	119 (R25) et	Stockage et emploi de peroxydes organiques du groupe de risques Gr2, la quantité présente étant de 25 tonnes	1212-1	-	O	AS	AS
	119 (R25) et	Emploi de liquides inflammables de 1 ^{ère} catégorie (B) (<i>DEHA (inhibiteur) + éthanol (nettoyage)</i>) et de 2 ^{ème} catégorie (C), la quantité équivalente présente étant de 2.8 tonnes	1433-B-b 1433-B-a	-	O	DC -	- A
	126 (U24)	Gazomètre renfermant du VCM à pression légèrement supérieure à la pression atmosphérique, en quantité totale maximale de 5 tonnes (2000 m³, n° V007). Ce gazomètre remplit une fonction de stockage des gaz en provenance des secteurs P79, P57, IXAN, non alimentés en direct à la RVC.	1411-2-c	-	N	D	D
	127 (U25)	Stockage de gaz inflammables liquéfiés, la quantité présente étant de 1518,2 tonnes : • Chlorure de vinyle monomère : 1600 m³ en 1 sphère de volume 1500 m³, et 1 réservoir de 100 m³ soit un total de 1515 tonnes de VCM • Propane : 5.5 m³ soit 3.2 tonnes de propane	1412-1	-	O	AS	AS
Stockage PVC produit fini	128 (S25,	Stockage de PVC de 28 500 m³ au maximum, dont : ✓ 14 500 m³ au maximum en silos de volume unitaire 100, 350, 400, 600 ou 2000 m³, situés en extérieur, à l'ouest des bâtiments de polymérisation, ✓ 14 000 m³ au maximum en big bags et autres conteneurs souples (au sein des magasins situés au Sud de l'atelier P57), ✓ 8 450 m³ au maximum dans des containers de volume individuel égal à 65 m³, stockés au sein de la plate-forme logistique ferroviaire.	2662-2	-	O	E	E
Refroidissement du PVC	129 (P30)	Installation de refroidissement par pulvérisation d'eau dans un flux d'air : ensemble de deux tours de refroidissement dénommé « TRG PVC » d'une puissance totale de 26 050 kW, l'installation n'étant pas de type « circuit primaire fermé » .	2921-1-a	-	O	E	E
Installations de compression	130 (P28) 131 (O26) 132 (R26)	Installations de compression d'une puissance totale de 4750 kW, et utilisant : ✓ du R507 (fluide non inflammable ni toxique) pour une puissance de 150 kW (2*75 kW) (RVC), ✓ du R22 (fluide non inflammable ni toxique) pour une puissance de 2400 kW (2*1200 kW), ✓ de l'air pour une puissance de 2200 kW.	NC	-	-	-	-
	131	Installations de réfrigération fonctionnant au R22 : 2 installations avec une charge nominale de 1900 kg chacune	1185-2-a	-	O	DC	DC
	131	Stockage de fluides vierges, recyclés ou régénéré, visés par le règlement (CE) n°842/2006 ou visés par le règlement (CE) n°1005/2009 en conteneurs de capacité unitaire supérieure à 400 l, la capacité maximale stockée étant de 2 m³	1185-3-1-a	-	O	D	D
	130 (P28)	Installations de compression utilisant du VCM et d'une puissance totale de 1000 kW (4*250 kW).	2920	-	O	A	A

SECTEUR « FABRICATION CHLORURE DE VINYLIDÈNE (VDC) ET STOCKAGES ASSOCIÉS »

Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Fabrication VDC	133 (U21)	Unité de fabrication de chlorure de vinylidène (VDC – liquide extrêmement inflammable (A)) de capacité 70 000 tonnes / an.	1431	3410-f	O	A	A
		Utilisation de liquides organiques chlorés (dont TCEa) pour la fabrication de chlorure de vinylidène dont la quantité présente est de 190 tonnes.	1175-1	3410-f	O	A	A
		Emploi de chlore, la quantité présente étant de 270 kg.	1138-4-b 1138-1	-	O	DC -	- AS
	134 (U22)	Installation de réfrigération à l'ammoniac (fluide toxique) de 3 tonnes de ce produit et d'une puissance de 110 kW.	1136-B-b 2920 2920	-	O O	A DC	A -
						-	A

SECTEUR « FABRICATION POLYCHLORURE DE VINYLIDÈNE (PVDC) ET STOCKAGES ASSOCIÉS »

Sous-Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Fabrication du PVDC, stockage matières premières	135 (T31)	Stockage quasi-permanent de wagons de X008 au sens de la Circulaire BRTICP/2008-351/CBO du 17/07/08 relative aux règles pour le classement au titre de la nomenclature des installations classées des réservoirs mobiles quasi-permanents sur les sites : Présence de wagons de X008 (liquide de 1ère catégorie (B)) en attente de dépotage en nombre inférieur ou égal à 2 (soit 120 t) au moins 6 mois par an.	1432-2-a 1432-1-a	-	O	A -	- AS
	136 (U31) 137 (U23) 138 (U23)	➤ Stockage Sud + Nord (Stockage des co-monomères en réservoirs aériens de capacité unitaire comprise entre 30 et 100 m³, et de volume total 460 m³ (liquides inflammables de première (B) et deuxième catégories (C)). La quantité équivalente présente est de 460 m³.) ➤ Parc à fûts et touries (Stockage des co-monomères en fûts et touries, (liquides inflammables de première (B) et deuxième catégories (C)). La quantité équivalente présente est de 7 m³.) ➤ Stockage « local de stockage des liquides inflammables » (Stockage des co-monomères et autres produits inflammables en fûts et containers, (liquides inflammables de première (B) et deuxième catégories (C)). La quantité équivalente présente est de 40 m³.)	1432-2-a 1432	-	O	A -	- AS
	136 (U31) 137 (U23)	➤ Stockage Sud + Nord (Stockage de VDC en réservoirs aériens de capacités comprises entre 53 et 200 m³, liquide extrêmement inflammable (A). La quantité stockée est de 1432 tonnes. ➤ Parc à fûts et touries (Stockage de VDC en fûts, liquide extrêmement inflammable (A). La quantité stockée est de 57 tonnes (45 m³)).	1432-1-a	-	O	AS	AS
	139 (V23)	Stockage Réactifs (cave) et emploi (bâtiment Réactifs) (Stockage (cave, sous-sol du magasin général)) et emploi (bâtiment Réactifs) de réactifs et de co-monomères dangereux pour l'environnement ou très toxiques pour les organismes aquatiques. La quantité stockée est de 90 tonnes).	1172-3 1172-1	-	O	DC -	- AS
	139 (V23)	Stockage (cave) et emploi (bâtiment Réactifs, Polymérisation et Séchage) (Emploi et stockage de substances comburantes (Persulfate d'ammonium, Nitrate d'aluminium, Nitrate de fer) . La quantité stockée est de 25 tonnes).	1200-2-c 1200-2-b	-	O	D -	- A
	139 (V23) et	Stockage « peroxydes » : cave + local peroxydes « aérien ». (Emploi de peroxydes organiques du groupe de risque Gr2. La quantité stockée est de 5 tonnes).	1212-4-a 1212-1	-	O	A -	- AS
	141 (U18)	Laboratoire (La quantité de produits toxiques ou très toxiques stockée au laboratoire est de 120 kg).	NC	-	-	-	-
	139 (V23)	Fabrication du PVDC, qui est un polymère. La capacité de production est de 96 t / jour en moyenne, et de 35 000 tonnes / an au maximum.	2660	3410-h	O	A	A
Fabrication du PVDC, secteur polymérisation	137 (U23)	Autoclaves, collecteurs et stockage nord pour substances toxiques, substances présentes : ✓ Emploi de VDC pour la fabrication du PVDC, la quantité présente est de 80 m³ (96 t) ✓ Emploi de co-monomères dont certains sont toxiques et / ou inflammables. La quantité équivalente de liquides inflammables présente dans l'installation de polymérisation (autoclaves + collecteurs) est de 15 tonnes ✓ Stockage et emploi de co-monomères toxiques et / ou inflammables pour la fabrication du PVDC. La quantité maximale présente est de 403 tonnes (400 tonnes en stockage et 3 t en emploi).	1433-B-a 1433-B-a 1131-2-a	-	O O O	A A AS	A A AS
Fabrication du PVDC, installations connexes <i>hors TRG</i>	136 (U31)	2 installations de compression utilisant des fluides organohalogénés non inflammables ni toxiques : une installation fonctionnant au fréon R134a, d'une puissance de 345 kW et une installation fonctionnant au fréon R134a et d'une puissance de 70 kW.	NC	-	-	-	-
	140	Installation de réfrigération fonctionnant au R134a avec une charge nominale de 700 kg	1185-2-a	-	O	DC	DC
	137 (U23)	1 poste de remplissage de fûts de VDC (extrêmement inflammable (A)) de débit réel 5 m³ / heure soit un débit équivalent de 50 m³ / heure.	1434-1-a	-	O	A	A
	141 (U18, 142 (U32)	2 postes de chargement / déchargement de wagons-citernes : • de VDC (extrêmement inflammable (A)) desservant le stockage Sud (*), et • de co-monomères desservant le stockage Nord (*) et Sud, * : ces 2 stockages étant soumis à autorisation.	1434-2	-	O	A	A
Fabrication du PVDC, stockage PVDC produit fini	139 (V23) et	Stockage de PVDC produit fini en vrac ou emballé , la quantité susceptible d'être présente dans l'installation est de 5500 m³.	2662-2	-	O	E	E
TAR		Un ensemble de 2 tours aéro-réfrigérantes dénommé "TRG IXAN" d'une puissance totale de 20900 kW	2921-1-a	-	O	E	E

Secteur « Fabrication VF2 / HFA et stockages associés »

Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installatio n	Régime établissement
Fabrication VF2	1 (AE9)	Deux four s F901 et F902, d'une puissance totale de 2600 kW (puissances respectives 1100 kW et 1500 kW), alimentés au gaz naturel, de fabrication du VF2 par pyrolyse du chlorodifluoroéthane (142b).	2910-A-2	3410-f	O	DC	-
		Fabrication du VF2, gaz inflammable organohalogéné, d'une capacité de 14 000 tonnes / an. La quantité de VF2 susceptible d'être présente dans l'installation (hors stockages) est supérieure à 50 tonnes.	2910-A-1		O	-	A
			1410-1		O	AS	AS
Fabrication HFA	2 (AE8)	Unité de fabrication d'HFA par hydrofluorations successives du VDC , d'une capacité de 50 000 t / an :	1174	3410-f	O	A	A
		- Fabrication de Solkane 141b (dichlorofluoroéthane), gaz organohalogéné non inflammable non toxique, la quantité présente dans l'installation étant de 5 m³ soit 6,15 t.	1410-1		O	AS	AS
		- Fabrication de Solkane 142b (chlorodifluoroéthane) et de Solkane 143a (trifluoroéthane), gaz inflammables organohalogénés, la quantité totale présente dans l'installation étant de 48 m³, soit 54 t.	1138-3	-	O	A	-
		Emploi de chlore pour la synthèse HFA (par chloration), la quantité présente dans les installations étant 75 kg	1138-1			-	AS
Fabrication VF2 / HFA ensemble	1 (AE9) et 2 (AE8)	Utilisation de peroxyde organique de risque 2 en quantité présente de l'ordre de 55 kg en solution dans du 141b	1212	-		NC	
		Fabrication de chlorure d'hydrogène anhydre liquéfié, la quantité présente étant 3 m³, soit 2,3 tonnes	1130-2	3420-a	O	A	-
			1130-1			-	AS
Fabrication VF2 / HFA (installations connexes)	3 (AG6)	Fabrication d'acide chlorhydrique en solution, d'une capacité de 50 000 t / an (compté en HCl 100 %).	1610	3420-b	O	A	A
		Bâtiment « petits emballages » : Installation d'enfûtage et d'emballage de capacités inférieures à 1000 litres (141b, et mélanges contenant du 365 mfc)	1185-1-a	-	O	A	A
		Bâtiment « petits emballages » : Installation de remplissage de bouteilles et conteneurs d'HFA (142b, 143a) et de VF2	1414-1	-	O	A	-
	4 (AG7)	(142b, 143a) et de VF2	1414	-	O	-	A
		Bâtiment « petits emballages » : Installation de remplissage de 3 m³ / h de LI de la 1 ^{ère} catégorie (B) (365 mfc)	1434-1-b	-	O	DC	-
			1434-1-a	-		-	A
	1 (AE9) et 2 (AE8)	Installation de chargement-déchargement d'HFA (142b, 143a) fluorure de vinylidène (VF2), gaz inflammables liquéfiés, et 152a / R32	1414-2	-	O	A	A
		Installation de chargement - déchargement de liquides inflammables (365 mfc et méthanol)	1434-2	-	O	A	A
		Installation de chargement - déchargement de gaz liquéfiés et de liquides non inflammables (141b, mélanges de 365 mfc, 404A, 134a, R507, 410, PCBa, méthanol, 227ea, produits pour mélange avec 365 mfc)	-	-		NC	
	5 (AD9)	Installations de compression d'une puissance totale de 261 kW :	NC	-	O	NC	-
		- un compresseur de 143a (inflammable, non toxique) pour une puissance de 11 kW - un compresseur de VF2 (inflammable, non toxique) pour une puissance de 250 kW	2920			-	A
Fabrication VF2 / HFA (stockages matières premières et produits finis)	6 (AH7)	Installations de compression réfrigération à l'ammoniac d'une quantité totale de 5,5 t et d'une puissance de 1815 kW	1136-B-b	-	O	A	A
			NC	-	O	NC	-
	7 (AI9)		2920	-		A	A
	6 (AH7)	Réservoirs de LI dans le « stockage GLI » : Stockage de Liquides inflammables pour une capacité totale de 208 tonnes et une capacité totale équivalente supérieure à 100 m³ réparties en :	1432-2-a	-	O	A	-
		✓ Réservoir M004 de résidus (inflammables 1 ^{ère} catégorie (B)) d'un volume de 35.6 m³ (soit 42 tonnes) ✓ Réservoir M001 de chlorure de vinylidène (extrêmement inflammable (A)) d'un volume de 146 m³ (soit 165 tonnes)	1432-1-a			-	AS
	8 (AG8)	Réservoirs M078 et M088 de méthanol (inflammable 1 ^{ère} catégorie (B)) d'un volume unitaire de 0.7 mètre cube (soit 1 tonne)		-	O	AS	AS
	9 (AF7)	« Stockage GLI » : Stockage d'hydro(chloro)fluoroalcanes et de VF2 : réservoirs M005 (93 m³), M015 (93 m³), M025 (93.6 m³), M035 (93.6 m³), M006 (61.9 m³), M016 (61.9 m³), M026 (61.1 m³), M036 (61.9 m³), M007 (20 m³), M017 (21 m³), M027 (140 m³), d'une capacité totale maximale selon affectation des produits aux différents réservoirs, de 864 tonnes	1412-1	-	O	AS	AS
		Stockage HF de :	1111-3-a	-	O	AS	AS
Fabrication VF2 / HFA (stockages matières premières et produits finis)	44 (AG15)	- Réservoirs M052 et M062 confinés de 2 x 153.5 m³ soit 2*141 tonnes - Réservoirs de secours M002, M012, M032 et M042 de volume unitaire 53 m³, soit une capacité totale de 4*49 tonnes <u>en secours</u> , et utilisation de 20 t d'acide fluorhydrique liquide en solution dans l'installation de fabrication	1111-2-a			AS	AS
	156(V32/33, W31/32 et X28/29/30)	Stockage quasi-permanent de wagons d'HF au sens de la Circulaire BRTICP/2008-351/CBO du 17/07/08 relative aux règles pour le classement au titre de la nomenclature des installations classées des réservoirs mobiles quasi-permanents sur les sites : Présence de wagons d'HF en attente de dépotage en nombre inférieur ou égal à 10 (soit 600 t) au moins 6 mois par an.	1111-3-a	-	O	AS	AS
	6	Stockage quasi-permanent de wagons de 142b au sens de la Circulaire BRTICP/2008-351/CBO du 17/07/08 relative aux règles pour le classement au titre de la nomenclature des installations classées des réservoirs mobiles quasi-permanents sur les sites : Présence de wagons de 142b en attente de dépotage en nombre inférieur ou égal à 5 (soit 250 t) au moins 6 mois par an.	1412-1	-	O	AS	AS
Fabrication VF2 / HFA (stockages matières premières et produits finis)	156(V32/33, W31/32 et X28/29/30)	Stockage quasi-permanent d'isotanks de VF2 au sens de la Circulaire BRTICP/2008-351/CBO du 17/07/08 relative aux règles pour le classement au titre de la nomenclature des installations classées des réservoirs mobiles quasi-permanents sur les sites : Présence d'isocontainers de VF2 sur châssis ferroviaires en attente d'expédition en nombre inférieur ou égal à 10 (soit 110 t) au moins 6 mois par an.	1412-2a	-	O	A	-
			1412-1			-	AS
Fabrication VF2 / HFA (stockages matières premières et produits finis)	6			-	O	A	A
Fabrication VF2 / HFA (stockages matières premières et produits finis)	6	Stockage en réservoir de liquide organohalogéné (HCFC 141b), 1 réservoir de 135 m³	1175.-1	-	O	A	A

Classement dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, des installations réglementées par le titre 3-B de l'AP.

Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installatio n	Régime établissement
	7	Stockage en réservoirs de liquide organohalogéné (HCFC 141b), 1 réservoir de 300 m ³ et 1 réservoir de 35 m ³	1175-1	-	O	A	A
Installations connexes VF2/HFA	10 (AE10)	Groupe frigorifique d'une puissance installée du moteur de 400 kW et utilisant un fluide frigorigène autorisé (classé non inflammable et non toxique) (R507)	NC	-	-	-	-
	10	Installation de réfrigération fonctionnant au R507 avec une charge nominale de 1437 kg	1185-2-a	-	O	DC	DC
	3	Stockage de fluides vierges, recyclés ou régénéré, visés par le règlement (CE) n°842/2006 ou visés par le règlement (CE) n°1005/2009 en conteneurs de capacité unitaire supérieure à 400 l, la capacité maximale stockée étant de 2 m ³	1185-3-1-a	-	O	D	D

SECTEUR « FABRICATION DU PCBA »

Sous-Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installat ion	Régime établissement
Stockages associés à la fabrication du PCBa	11 (AE7)	Stockage quasi-permanent de wagons de MCPe au sens de la Circulaire BRTICP/2008-351/CBO du 17/07/08 relative aux règles pour le classement au titre de la nomenclature des installations classées des réservoirs mobiles quasi-permanents sur les sites : Présence de wagons de MCPe, liquide extrêmement inflammable (A), en attente de dépotage en nombre inférieur ou égal à 1 (soit 55 t) au moins 6 mois par an.	1432-2-a 1432-1-a	-	O	A -	- AS
	12 (AD8)	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides extrêmement inflammables (A) : 2 réservoirs de 190 m³ soit 342 t de MCPe, 1 réservoir de 50 m³ soit 45 t de 2-CPe	1432-1-a	-	O	AS	AS
	12 (AD8) et 13 (AG9)	Stockage de substances toxiques sous forme liquide : - 1 réservoir de tétrachlorure de carbone (CCl ₄) de 50 m³ soit 80 t - 1 réservoir de 1 m³ de NaHS soit 1,2 t	1131-2-b 1131-2-a	-	O	A -	- AS
	14 (AD8)	Installation de déchargement desservant un dépôt de liquides inflammables : un poste de dépotage mixte camion et wagon-citerne de MCPe de débit maximal 50 m³ / h	1434-2	-	O	A	A
Fabrication du PCBa	2 (AE8)	Fabrication de 25 000 t / an de pentachlorobutane (PCBa), B -toxique pour les organismes aquatiques : synthèse de PCBa dans deux réacteurs, représentant une quantité de PCBa pur de 3,2 t.	1171-2-b	3410-f	O	A	A
		Emploi de substances toxiques liquides : 2 t de boues de sulfure de cuivre, 1,5 t de déchets de traitement des purges et 60 t de CLM4.	1131-2-b 1131-2-a	-	O	A -	- AS
		Emploi de mélange de liquides inflammables pour la fabrication du PCBa (installation regroupant deux réacteurs de fabrication de 25 m³ chacun dont un de secours) mettant en œuvre : • 7,2 t de MCPe et 2-Cpe (liquides extrêmement inflammables (A)) représentant une capacité équivalente de LI de catégorie 1 de 72 t, • 135 t de liquides inflammables de 1 ^{ère} catégorie (B) (organiques chlorés et terbutylamine).	1433-B-a	-	O	A	A
		Emploi de liquides inflammables de 1 ^{ère} catégorie (B), la quantité présente étant de 7 m³ soit 5 t.	1433-B-b 1433-B-a	-		DC -	- A
Stockage du PCBa produit fini	7 (AI9)	Stockage de substances dangereuses pour l'environnement, -B- toxiques pour les organismes aquatiques : stockage en 1 réservoir de 250 m³ de PCBa soit 377,5 t	1173-2 1173-1	-	O	A -	- AS

SECTEUR « FABRICATION DU 365-MFC »

Sous-Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective e » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
Fabrication du pentafluorobut ane (365-mfc)	1 (AE9)	Fabrication industrielle de liquide inflammable de 1 ^{ère} catégorie (B) : 365mfc (pentafluorobutane). Capacité de production de 15 000 tonnes / an.	1431	3410-f	O	A	A
		Emploi de chlore dans le secteur « purification » : quantité maximale présente de 100 kg.	1138-3 1138-1	-	O	A -	- AS
		Emploi d'un mélange de liquides inflammables : mélange de 113 m³ soit 123 t de 365mfc et de produits organiques ininflammables (PCBa et intermédiaires)	1433-B-a	-	O	A	A
		Emploi de substances réagissant violemment avec l'eau (catalyseur). La quantité de substance susceptible d'être présente dans l'installation étant égale à 5,8 t.	1810-3	-	O	D	D
		Emploi de substances dangereuses pour l'environnement – B – toxiques pour les organismes aquatiques : synthèse de 365 mfc dans deux réacteurs représentant une quantité de PCBa pur de 3,2 t.	1173	-		NC	
		Emploi d'acide fluorhydrique, la quantité présente étant de 26 m³ soit 26 t.	1111-3-a	-	O	AS	AS
		Fabrication de chlorure d'hydrogène anhydre liquéfié, la quantité présente étant de 2 m³ soit 2,6 t.	1130-2	3420-a	O	A	AS
Stockage du 365-mfc produit fini	7 (AI9)	Stockage en réservoirs manufacturés de liquide inflammable de 1 ^{ère} catégorie (B) : 1 réservoir de 300 m³, 1 réservoir de 100 m³ et 2 réservoirs de 27 m³ de 365mfc soit 831 t.	1432-2-a 1432-1-a	-	O	A -	- AS
	6	Stockage en réservoirs de liquide organohalogéné : - mélange HFA365mfc / HFA227ea : 1 réservoir de 120 m3 et 1 réservoir de 135 m ³ - HFA 227ea : 1 réservoir de 65 m ³	1175-1	-	O	A	A
	7	Stockage en réservoir de liquide organohalogéné (mélange HFA365mfc / HFA227ea), 1 réservoir de 120 m ³	1175-1	-	O	A	A

SECTEUR « INSTALLATIONS COMMUNES »

Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installation	Régime établissement
OHT POF	15 (AG9)	Incinérateur de déchets liquides organiques (chloro)fluorés liquides / oxydateur d’effluents gazeux contenant des produits organiques chlorofluorés (OHT POF) d'une capacité de 6 000 t / an : • 0,5 t/h d'effluents gazeux issus d'unités de fabrication de la plate-forme, • 0,5 t/h de déchets liquides d'un pouvoir calorifique moyen de référence de 9200 kJ/kg correspondant à une puissance thermique de 2000 kW) comprenant un dépôt de déchets associant 1 réservoir de 35 m³ et des conteneurs pour une capacité de 30 m³	2770-1-b	3520-b	O	A	A
Tour aéro- réfrigérante	16 (AJ12)	Un ensemble de 2 tours aéro-réfrigérantes dénommé « TRG Fluorés » d'une puissance totale de 35 000 kW	2921-1-a	-	O	E	E

Fabrication du PVDF : rubriques de la nomenclature ICPE

Sous-Unité	Repère Annexe 1	Descriptif des installations ou du bâtiment	Rubriques	Rubriques « 3000 »	Rubrique « collective » (Oui / Non)	Régime installatio n	Régime établissement
Stockage matières premières pour la fabrication du PVDF	144 (R21)	Installation de déchargement de containers de gaz liquéfié inflammable (COMO 2) vers réservoirs (M030) d'en-cours de fabrication	1414-3	-	N	DC	DC
	145 (U23)	Parc à fûts - Stockage de liquides inflammables de première catégorie (B) (X4, n-propanol) (5 m³) et deuxième catégorie (C) (tributylamine) (83 m³), la capacité totale équivalente présente étant de 133 m³	1432-2-a	-	O	A	AS
	145 (U23) et 146 (R21)	Parc à fûts et emplacement attenant à la maille de récupération des monomères pour alimentation des AC - Stockage de gaz liquéfié inflammable (COMO 2), la quantité stockée étant de 45 t (petits containers dans le parc à fûts et de containers de plus grande capacité dans le nouvel emplacement pour alimentation des autoclaves)	1412-2-b 1412	-	O	DC -	- AS
Fabrication du PVDF	147 (R22)	Unité de fabrication de polymères (PVDF) d'une capacité de 14 000 t / an	2660	3410-h	O	A	A
	147 (R22)	Emploi de liquides extrêmement inflammables (A) et de 1ère catégorie (B) (acétone, carbonate d'éthyle et éthanol) pour la fabrication de PVDF, la quantité équivalente totale présente étant de 14 t	1433-B-a	-	O	A	A
	147 (R22), 148 (R22) et 152 (R21)	Stockage et emploi de liquide toxique (COMO 4, solution d'inhibition et autres produits pour la polymérisation, l'inhibition et la récupération des monomères), la quantité présente étant de 2,2 t	1131-2-c 1131-2	-	O	D -	- AS
	148 (R22)	Stockage et emploi de liquide très toxique (X1) en polymérisation, la quantité présente étant de 1,9 t	1111-2-b 1111-2	-	O	A -	- AS
	149 (R22)	Emploi et stockage de peroxydes organiques du groupe de risques Gr2 (X2) en polymérisation, la quantité présente étant de 1 000 kg	1212-4-b 1212	-	O	D -	- AS
Transformation du PVDF (granulation notamment)	150 (S22)	Unité de transformation de polymères (PVDF), la capacité de transformation étant de 45 t / j	2661-1-b	-	N	E	E
Magasins de stockage de PVDF	151 (R/S23)	Stockage de polymères (PVDF) de capacité 2 750 m³	2662-a	-	O	E	E
Installations connexes hors TRG	144 (R21)	Emballage de résidus chloro-fluorés issus du fonctionnement de la récupération monomère, pour transfert vers OHT FLUORES représentant une capacité totale de 5 m³	1185-1-a	-	O	A	A
	152 (R21)	Installation de compression de fluide process véhiculant des fluides inflammables (récupération des monomères), d'une puissance de 165 kW (55 kW pour la récupération 1, et 110 kW pour la récupération 2).	2920-1-b 2920-1	-	O	DC —	— A
	153 (Q21) 154 (S22)	Installations de compression-réfrigération utilisant du fréon 22, d'une puissance totale de 960 kW Installation de compression d'air pour la fluidisation des silos de stockage de PVDF, d'une puissance totale de 480 kW Soit un total de 1440 kW	NC 2920	-	O	NC -	A
	153	Installations de réfrigération fonctionnant au R507 ou au R22 : - 1 installation avec une charge nominale de R507 de 956 kg - 1 installation avec une charge nominale de R507 de 443 kg - 1 installation avec une charge nominale de R507 de 474 kg	1185-2-a	-	O	DC	DC
	153	Stockage de fluides vierges, recyclés ou régénéré, visés par le règlement (CE) n°842/2006 ou visés par le règlement (CE) n°1005/20 09 en conteneurs de capacité unitaire supérieure à 400 l, la capacité maximale stockée étant de 3 m³	1185-3-1-a	-	O	DC	DC
Tour aéro- réfrigérante	155 (P21)	Un ensemble de 3 tours aéro-réfrigérantes dénommé « TRG PVDF » d'une puissance totale de 11 200 kW	2921-1-a	-	O	E	E